



Région Centre

Direction de l'Enseignement Supérieur
de la Recherche et du Transfert de Technologie

APPEL A PROPOSITIONS BOURSES DOCTORALES REGIONALES 2015

1. CADRE GENERAL

Comme les années précédentes, la Région attribuera en 2015 des bourses doctorales. Ces bourses doctorales sont de deux types et comprennent, d'une part, des bourses de thèse entièrement financées par la Région et, d'autre part, des bourses de thèse cofinancées par la Région et une entreprise ou un organisme de recherche ou un autre établissement.

Elles sont toutes attribuées pour une durée maximale de trois ans à de jeunes étudiants-chercheurs titulaires d'un master et préparant une thèse dans un laboratoire situé sur le territoire de la région Centre, **tout en étant inscrits dans l'une des deux universités de la région : Orléans ou Tours ou à l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) Centre Val de Loire.**

L'appel à propositions porte sur des sujets de thèse. Après sélection par les Ecoles doctorales et la Commission permanente du Conseil régional, il sera procédé à un appel à candidatures.

Les sujets susceptibles de bénéficier de ce type de bourse doivent satisfaire au mieux aux critères suivants :

- contribuer à l'affirmation des domaines de recherche bien ancrés en région et dotés d'une visibilité au moins nationale ;
- favoriser les collaborations entre disciplines et/ou entre organismes.

Les écoles doctorales sont invitées à positionner les sujets de thèse qui seront présentés à la Région par rapport aux domaines scientifiques et aux domaines potentiels de spécialisation (DPS) de la Stratégie régionale de l'innovation (SRI) dont la liste figure en annexe 1 de cet appel à propositions.

La Région demande aux bénéficiaires des bourses régionales de suivre, au cours de la préparation de leur thèse, des modules de formation à la diffusion de la culture scientifique mis en place par les Ecoles doctorales.

2. MODALITES DE SELECTION

2.1. Les bourses de thèse entièrement financées par la Région

**Les demandes de bourses entièrement financées par la Région
sont à transmettre directement
aux Ecoles doctorales des deux universités.**

Les Ecoles doctorales des universités d'Orléans et de Tours auront à charge de rassembler les sujets relevant de l'ensemble des laboratoires sur lesquels s'appuient ces Ecoles doctorales, en s'assurant de la conformité de ces propositions avec les critères d'appréciation précités de la Région.

En 2015, la Région offre **35 bourses « 100% »** :

- ✓ d'un montant unitaire de **30 000 €/an**
- ✓ réparties entre les Ecoles doctorales de la façon suivante :

▪ 26 bourses pour les Ecoles doctorales Santé, Sciences et Technologies (SST) des universités d'Orléans et de Tours, soit :

- 25 bourses réparties de la façon suivante entre les 3 écoles thématiques :

- * Santé, Sciences biologiques et Chimie du vivant (SSBCV) : 11 bourses,
- * Energie, Matériaux, Sciences de la Terre et de l'Univers (EMSTU) : 10 bourses,
- * Mathématiques, Informatique, Physique Théorique et Ingénierie des Systèmes (MIPTIS) : 4 bourses.

- 1 bourse doctorale supplémentaire pourra être accordée pour un sujet en co-direction concernant des laboratoires relevant de 2 établissements différents, qui pourra éventuellement être présenté conjointement par 2 écoles doctorales thématiques différentes.

▪ 9 bourses pour les Ecoles doctorales Sciences Humaines et Sociales (SHS) des universités d'Orléans et de Tours, soit :

- 8 bourses réparties entre les 2 Ecoles doctorales,
- 1 bourse doctorale supplémentaire pourra être accordée pour un sujet en co-direction présenté conjointement par les universités d'Orléans et de Tours.

Les sujets de thèse sélectionnés par les Ecoles doctorales sont transmis à la Région pour choix des sujets par la Commission permanente du Conseil régional :

=> au plus tard le **26 janvier 2015** pour les sujets relevant des Ecoles doctorales Sciences et Technologies (SST),

=> au plus tard le **18 mai 2015** pour les sujets relevant des Ecoles doctorales Sciences Humaines et Sociales (SHS).

Les laboratoires d'accueil et les organismes gestionnaires des bourses seront également indiqués dès cette étape.

Les Ecoles doctorales devront veiller à assurer la plus large publicité aux sujets retenus, notamment par le biais des sites internet des universités.

Un appel à candidatures devra être lancé auprès des étudiants de Master ou étudiants titulaires d'un master (inscrits ou non dans les universités d'Orléans ou de Tours).

Le choix des candidats sera assuré par des jurys organisés par les Ecoles doctorales correspondantes des deux universités.

La Région souhaite que ces bourses soient attribuées en priorité à de jeunes candidats, soit à des candidats âgés de moins de 30 ans au 1^{er} janvier 2015. Toutefois des dérogations seront possibles et devront être notifiées et justifiées auprès de la Région.

A l'issue de ces jurys, les Ecoles doctorales devront transmettre à la Région, pour chaque sujet et laboratoire d'accueil, le nom du candidat retenu.

2.2. Les bourses doctorales "cofinancées" par la Région et un organisme de recherche ou un autre établissement ou une entreprise

Les sujets doivent être accompagnés des pièces précisées en annexe et présentés selon le modèle de tableau figurant également en annexe.

Le montant du financement régional est fixé forfaitairement à 17 000 €/an (il ne pourra pas représenter plus de 60% du montant total de la bourse).

Un jury ad hoc se réunira pour classer les sujets en tenant compte des priorités thématiques de la Région. La Commission Permanente sera alors saisie pour attribuer ces bourses "cofinancées" à partir de ce classement.

Les informations concernant les bénéficiaires de ces bourses cofinancées sont à transmettre à la Région après la décision de la Commission permanente établissant la liste des sujets retenus.

La Région souhaite que ces bourses soient attribuées en priorité à de jeunes candidats, soit à des candidats âgés de moins de 30 ans au 1^{er} janvier 2015. Toutefois des dérogations seront possibles et devront être notifiées et justifiées auprès de la Région.

Les demandes de bourses "cofinancées" avec les organismes de recherche ou un autre établissement ou les entreprises peuvent être transmises à la Région jusqu'au jeudi 19 mars 2015 (au titre de l'année universitaire 2015/2016) pour une décision au plus tard en mai 2015.

3. ENGAGEMENT DES CREDITS

L'engagement des crédits est permis par l'établissement d'une convention entre la Région et les universités d'Orléans ou de Tours, le CNRS, l'INRA, le BRGM, le CEA, l'Inserm, l'IRSTEA, le Muséum National d'Histoire Naturelle, une grande école supérieure ou un autre établissement (ADEME, CNES...) signée par le président du Conseil régional et le représentant de l'établissement concerné.

Cette convention ne peut être établie que si les noms des bénéficiaires sont connus. Aussi, dans l'intérêt des boursiers, les différents établissements doivent veiller à communiquer le plus rapidement possible à la Région les noms des boursiers et leur curriculum vitae.

4. OBLIGATION DES ETABLISSEMENTS DE RECHERCHE ET DES UNIVERSITES

Ces obligations sont décrites dans les conventions passées entre les établissements et la Région.

Il est néanmoins important de rappeler que **la Région n'assure aucune obligation d'employeur à l'égard des boursiers**, même si elle finance souvent l'intégralité de la rémunération et des charges sociales. Les établissements de recherche et les universités

doivent par conséquent prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'assurance du boursier, le paiement éventuel d'indemnités de chômage, l'établissement d'une fiche de paie, etc.

Il est également rappelé qu'en cas d'absence prolongée du boursier (maternité, maladie...), il importe de prévenir la Région ; en tout état de cause, la Région assure au maximum trente-six mois de financement. Cette disposition est également applicable lorsque la rédaction de la thèse dépasse le temps prévu.

Contact Région

Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et du Transfert de Technologie

Catherine MORIN de FINFE

Tél : 02 38 70 31 46

✉ : desrtt.recherche@regioncentre.fr

Le 23/01/2015

**DEMANDE DE BOURSE DOCTORALE COFINANCEE
AU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2015 - 2016**

Liste des pièces à fournir en deux exemplaires

1) Pour permettre la décision d'attribution de la bourse :

- **une page en langage vulgarisé** sur le sujet de thèse proposé et son intérêt par rapport aux objectifs du laboratoire,
- **Note de présentation du co-financier :**
 - nom
 - statut (Etablissement public, SA...)
 - nom et coordonnées du correspondant
 - lettre d'engagement du cofinancier pour 3 ans précisant le montant de la participation financière envisagée.
- **Coordonnées du gestionnaire de la bourse**
- Positionnement du sujet par rapport au domaine scientifique et au domaine potentiel de spécialisation (DPS) de la Stratégie régionale de l'Innovation, selon les indications mentionnées en annexe 1 de cet appel à propositions,
- rattachement du sujet à un projet de recherche déjà financé ou sur le point d'être soumis au titre des appels à projets de recherche d'intérêt régional ou d'initiative académique de la Région Centre,
- contenu scientifique du programme de thèse (en quelques pages),
- note de présentation du laboratoire :
 - nom du laboratoire
 - statut (UMR, UPR...)
 - nom du directeur du laboratoire
 - effectifs
 - organigramme
- nom du directeur de thèse,
- thématiques du laboratoire,
- liste des principales publications des trois dernières années (dont liste des 10 publications les plus significatives) et des thèses soutenues au laboratoire,
- collaborations nationales et internationales du laboratoire,
- liste des principaux équipements nécessaires à la préparation de la thèse,
- toute information complémentaire jugée nécessaire par le laboratoire (cohérence avec des programmes de recherche ou des priorités soutenues par la Région...).

2) Après la décision d'attribution de la bourse :

- **curriculum vitae du bénéficiaire de la bourse.**

Note importante : la bonne compréhension du dossier est une condition indispensable pour son financement. Il est donc de l'intérêt du laboratoire de rendre accessible son propos.

**Informations pour remplir les tableaux récapitulatifs des demandes de bourses doctorales à la Région Centre pour le positionnement des sujets de thèse
Année universitaire 2015-2016**

Domaines scientifiques

- Energie et matériaux,
- Santé, biologie et chimie du vivant,
- Géosciences, environnement et espace,
- Sciences humaines et sociales,
- Mathématiques, physique, informatique, économie, systèmes, langages

Domaines potentiels de spécialisation (DPS) de la Stratégie régionale de l'innovation (SRI)

DPS 1 - Ingénierie et métrologie environnementales pour les activités fortement consommatrices de ressources naturelles,

DPS 2 - Biotechnologies et services appliqués à la santé et à la cosmétique,

DPS 3 - Conception de systèmes pour le stockage de l'énergie,

DPS 4 - Technologies de l'efficacité énergétique pour la construction et la rénovation des bâtiments,

DPS 5 - TIC et services pour le tourisme patrimonial.

MODELE

PROPOSITIONS DE SUJETS DE THESE POUR UN COFINANCEMENT REGION CENTRE
ET UN ORGANISME DE RECHERCHE, UN AUTRE ETABLISSEMENT OU UNE ENTREPRISE

CLASSEMENT	ETABLISSEMENT DEMANDEUR	COFINANCEUR	LABORATOIRE D'ACCUEIL	SUJET DE THESE	DOMAINE SCIENTIFIQUE	DOMAINE POTENTIEL DE SPECIALISATION (DPS)